

**Service Aménagement Urbanisme et Énergie**

Beauvais, le **26 JUIN 2023**

**N° référence :** courrier accompagnement AP  
prorogation\_PPRI\_v3.odt

**Vos références :**

**Affaire suivie par :** *mathilde.cuvelier@oise.gouv.fr*

**Téléphone :** 03 64 58 17 35

La préfète de l'Oise  
à  
*destinataires in fine*

**Objet : Arrêtés modificatifs PPRI vallées de l'Oise et de l'Aisne**  
**Pièce jointe :** 3 arrêtés préfectoraux, certificats d'affichage (EPCI et mairie)

Afin de poursuivre les démarches de concertations liées à l'écriture du règlement, je vous informe que le délai de réalisation des PPRI des vallées de l'Oise et de l'Aisne est prorogé de 18 mois. La nouvelle échéance d'approbation des trois PPRI est donc le 20 janvier 2025.

Conformément aux dispositions de l'article 3 de ces arrêtés, il vous appartient de procéder à leur affichage, durant une période d'au moins 1 mois. Vous voudrez bien transmettre à mes services, les justificatifs de l'accomplissement des formalités d'affichage.



Catherine SÉGUIN

## **Liste des destinataires**

Mesdames et Messieurs les maires ou leurs représentants des communes de :

### **Section Compiègne-Pont Sainte Maxence**

- ✓ Armancourt
- ✓ Bazicourt
- ✓ Chevrières
- ✓ Compiègne
- ✓ Houdancourt
- ✓ Jaux
- ✓ Lacroix-Saint-Ouen
- ✓ Le Meux
- ✓ Longueil-Sainte-Marie
- ✓ Margny-lès-Compiègne
- ✓ Pont-Sainte-Maxence
- ✓ Pontpoint
- ✓ Rhuis
- ✓ Rivecourt
- ✓ Venette
- ✓ Verberie

### **Amont de Compiègne**

- ✓ Attichy
- ✓ Bailly
- ✓ Berneuil-sur-Aisne
- ✓ Bitry
- ✓ Cambronne-lès-Ribécourt
- ✓ Choisy-au-Bac
- ✓ Clairoux
- ✓ Compiègne
- ✓ Couloisy
- ✓ Courtieux
- ✓ Cuise-la-Motte
- ✓ Janville
- ✓ Jaulzy
- ✓ Le Plessis-Brion
- ✓ Longueil-Annel
- ✓ Montmacq
- ✓ Rethondes
- ✓ Ribécourt-Dreslincourt
- ✓ Saint-Léger-aux-Bois
- ✓ Thourotte
- ✓ Trosly-Breuil

### **Section Brenouille-Boran sur Oise**

- ✓ Les Ageux
- ✓ Beaurepaire
- ✓ Boran-sur-Oise
- ✓ Brenouille
- ✓ Creil
- ✓ Gouvieux
- ✓ Lamorlaye
- ✓ Montataire
- ✓ Monceaux
- ✓ Nogent-sur-Oise
- ✓ Précý-sur-Oise
- ✓ Rieux
- ✓ Saint-Leu-d'Esserent
- ✓ Saint-Maximin
- ✓ Verneuil-en-Halatte
- ✓ Villers-Saint-Paul
- ✓ Villers-sous-Saint-Leu

Madame et Messieurs les Présidents ou leurs représentants des établissements publics de coopération intercommunale de :

- ✓ La Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte
- ✓ La Communauté d'Agglomération Creil Sud-Oise
- ✓ La Communauté de Communes de la Thelloise
- ✓ La Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées
- ✓ L'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne
- ✓ La Communauté de Communes des Deux Vallées
- ✓ La Communauté de Communes des Lisières de l'Oise
- ✓ La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne